

Les Agences Régionales de Santé (ARS) sont en charge de décliner les orientations nationales définies par le Ministère de la Santé dans la stratégie nationale de santé et ce à l'échelon régional, tout en tenant compte des spécificités de celui-ci. Elles veillent ainsi au respect de la réglementation et accompagnent les partenaires et structures de terrain (Etablissements de santé, structure et service médico-sociaux, acteurs de la prévention...) en contact des usagers, et ce afin d'offrir des dispositifs de santé efficaces et de qualité à la population.

## **L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES HAUTS DE FRANCE RECRUTE**

### **MEDECIN EN CHARGE DE LA VALIDATION DES COUPES PATHOS (H/F) (CONTRAT DE VACATION)**

Le poste est situé au sein de la Direction de l'Offre Médico-Sociale, qui est en charge notamment de réguler, d'orienter et d'organiser l'offre des établissements et services médico-sociaux de manière à répondre aux besoins, accompagner les parcours de santé et de vie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

En application de l'article L.314-9 alinéa 2 du code de l'action sociale et des familles, l'évaluation des besoins en soins requis des résidents d'Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées dépendantes ou d'Unités de Soins de Longue Durée par le biais de l'outil PATHOS est transmise, pour contrôle et validation, à un médecin désigné par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé territorialement compétente.

Dans ce cadre, outre la mobilisation de ses propres médecins, l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France souhaite recourir, sous le statut de vacataire, aux services de médecins extérieurs à l'Agence pour la réalisation des validations de coupes PATHOS dans ces établissements. Les évaluations seront menées sous la responsabilité d'un médecin référent de l'ARS.

Le médecin souhaitant candidater devra :

- Etre formé à la gériatrie (diplôme universitaire de médecin coordonnateur ou capacité en gériatrie) ou avoir une expérience significative dans les validations AGGIR et/ou PATHOS
- Disposer de connaissances sur le champ des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS) (réglementation, tarification...)

La réalisation de la validation des coupes PATHOS en EHPAD pour le compte de l'ARS Hauts-de-France suppose :

- Le suivi d'une formation d'une journée, délivrée par l'ARS Hauts-de-France ;
- Le respect d'une procédure régionale permettant la préparation de la validation, impliquant le déplacement sur site et l'utilisation de l'outil national GALAAD ;
- L'application de bonnes pratiques.

A titre indicatif, une dizaine de validations de coupes PATHOS devront être réalisées. Ce chiffre pourra être revu à la hausse le cas échéant.

#### **Conditions administratives d'embauche :**

La relation entre l'ARS et le médecin auquel est confiée cette mission fait l'objet d'un contrat de vacation précisant les conditions d'exercice et fixant les obligations respectives de l'ARS et du médecin vacataire. La conclusion de ce contrat sera soumise à renseignement préalable par le médecin concerné d'une déclaration publique d'intérêt mentionnant toute intervention rémunérée ou non au sein des établissements de la région Hauts de France.

#### **Modalités d'exercice :**

La liste précise des établissements dont les validations de coupes PATHOS seront réalisées par le médecin concerné est établie après échange avec l'ARS (direction de l'offre médico-sociale, chargée de l'organisation des validations de coupes PATHOS), celle-ci ayant indiqué le calendrier de réalisation de chaque validation.

Le médecin auquel sera confiée cette mission sera rémunéré(e) sur la base de vacations, une vacation étant définie comme la validation d'une coupe Pathos. Le paiement sera effectué après service fait sur la base d'un montant forfaitaire de 550 euros nets par vacation, incluant les frais de déplacement et de repas engagés au cours de l'intervention.

**Comment candidater ?**

Merci d'adresser CV et lettre de motivation, dans laquelle sera précisée la disponibilité du candidat en nombre de jours pour la réalisation de cette mission et la zone d'intervention souhaitée (départements du Nord, du Pas de Calais, de l'Oise, de l'Aisne, de la Somme) ; à défaut de précision, le candidat sera considéré comme mobilisable sur l'ensemble des Hauts-de-France ; à l'adresse suivante :

[ARS-HDF-DRH-CANDIDATURES@ars.sante.fr](mailto:ARS-HDF-DRH-CANDIDATURES@ars.sante.fr)

Date limite de dépôt : le 31/10/2018 (date de clôture de l'appel à candidatures), délai de rigueur

à l'adresse postale suivante :

Agence Régionale de Santé (ARS) Hauts de France  
Direction de l'Offre Médico-sociale  
AAC Médecins vacataires PATHOS  
556 avenue Willy Brandt  
59777 Euralille

**Informations sur le poste :**

Docteur GAILLANDRE : 03 62 72 79 58